



SATMAG

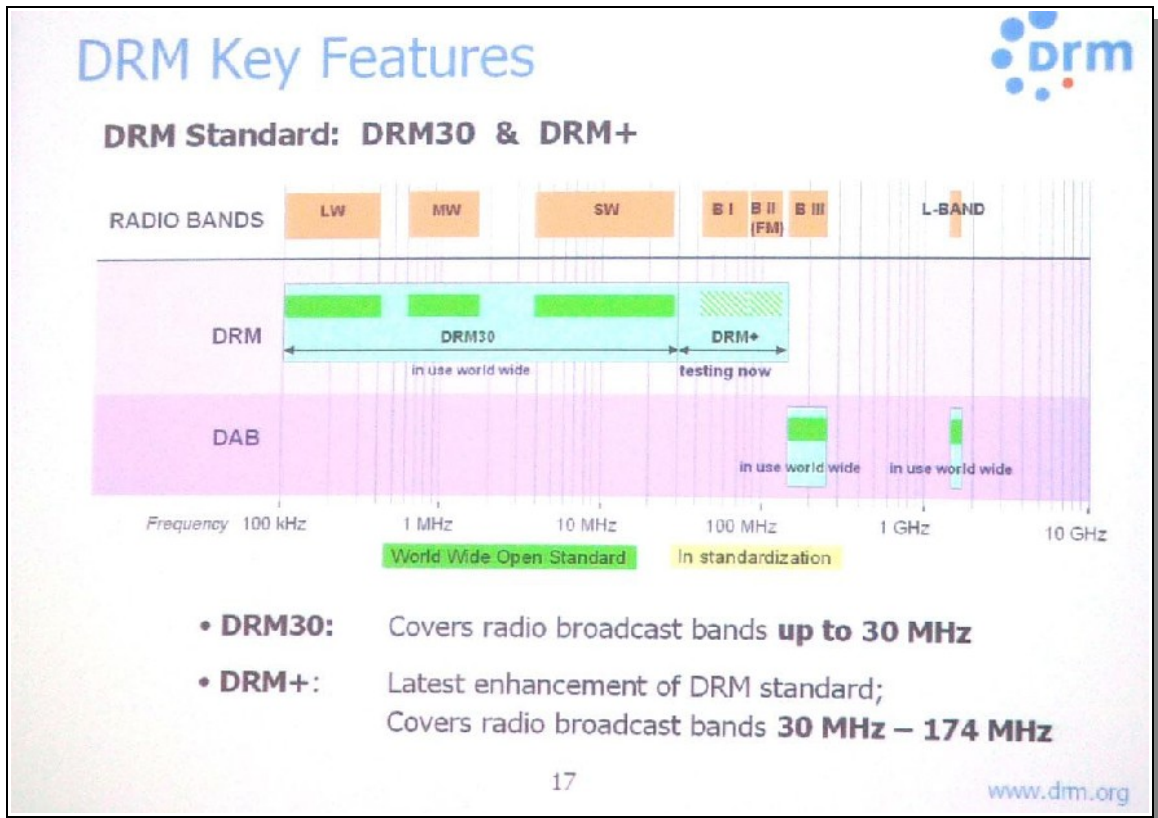


Info postée le 19-07-2009 à 01:31

Le Syndicat national des radios libres nous a invités en fin de semaine dernière hier à la « première démonstration mondiale » de la diffusion en norme DRM+ sur la bande I.

Cette démonstration a été effectuée à St Denis, sur la tour Paris Pleyel que l'on peut voir de presque tout le nord de Paris (Tour Siemens, ex tour Philips).

- Le DRM+ est une évolution de la norme DRM, adoptée officiellement en France même si le CSA et le gouvernement ont pour l'instant choisi uniquement T-DBM et la bande III pour le développement de la radio numérique en France.
- Le DRM+ a l'avantage d'être plus souple, c'est une opportunité pour les radios afin de pouvoir diffuser de manière indépendante hors des grands multiplexes.
- Le DRM+ travaille en bande I et bande II (FM). Il se rajoute au DRM30 qui couvre tout le reste des fréquences (OM, OC, OL).





Le DRM+ a plusieurs avantages :

- Diffusion en Stéréo et même Dolby 5.1.
- Il est léger, il ne prend pas de place. Sur une largeur de bande réduite (100Khz), le DRM+ permet de transmettre 100 kbps.
- Il demande des émetteurs de puissance nettement inférieure aux émetteurs FM classiques.
- On peut placer quatre radios sur une fréquence. Il est aussi relativement facile de placer plusieurs émetteurs proches sur la même fréquence pour obtenir une meilleure couverture.
- Une radio obtient un code international, on ne la cherche plus par une fréquence mais par son nom. D'ailleurs, avec le système AFS, le récepteur fait une recherche automatique pour trouver la meilleure diffusion sur un emplacement quelque soit la norme utilisée.
- Pour les intervenants, qu'ils soient fabricants ou diffuseurs, la licence d'utilisation ne se paie qu'une seule fois. Elle est intégrée dans les matériels utilisés.
- Le DRM+ n'est pas un concurrent des autres normes, il les complète en parallèle.



La norme sera officialisée en septembre prochain, à Amsterdam lors de l'IBC. Elle prendra donc du temps avant qu'elle soit transposée dans les différents pays.

Dans le meilleur des cas, on ne pourra utiliser le DRM+ que dans trois ans. Mais le DRM+ apporte une chose que la norme actuelle n'offre pas : la facilité et la légèreté pour les radios. Une radio conserve ainsi la possibilité de s'auto-diffuser comme elle le fait actuellement, ce qui n'est pas le cas avec la radio norme T-DMB qui semble imposer une diffusion par multiplexes sur de plus grandes zones de couverture. Bien mais trop cher pour une petite radio qui trouvent donc une possibilité de passer au numérique à moindre coût.

La démonstration à laquelle nous avons assisté se faisait en bande I mais il est donc tout à fait possible de transmettre en bande II (FM) car fréquences et émetteur différent s'intercalent facilement en FM

Le CSA a donné son accord pour cette démonstration et un de ses membres est même venu pour se faire une idée. Le Syndicat national des radios libres et les promoteurs du DRM+ souhaitent que le gouvernement français ainsi que le CSA et les autres organismes officiels prennent compte de cette nouvelle norme. Mais entre la certification et la mise sur le marché, il se passera au moins trois ans, le temps pour la radio numérique de commencer à s'implanter en T-DMB et suffisamment à temps pour que les « petites radios » et les autres puissent aussi utiliser cette nouvelle norme bien pratique.

Comme le disent les supporters du DRM, ce serait une erreur fondamentale de choisir une seule norme pour la radio numérique. Il ne faut pas fermer la porte vers des évolutions.

Seul problème, non des moindres, il faut que les fabricants mette rapidement des puces compatibles DRM+ ou 30 dans leurs récepteurs numérique. Un bon signal : d'après nos informations, Yannick Levy, le patron de DiBCom, un fabricant de puces pour la réception numérique, était présent pour cette démonstration.

Rédacteur : Serge